



Peyrolles-info

166

Conseil municipal du 12 juin 2020

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Eric Reignier.

Absent : Nicolas Geoffray.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Les compte-rendus des séances du 21 février et du 5 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Fête de Peyrolles

*Elle est prévue le 25 juillet en fin d'après-midi
sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.
Une décision définitive sera prise avant le 14 juillet.*

1. ADOPTION DU RAPPORT RELATIF AUX TRAVAUX DU DRAIN DE CAPTAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Ce rapport reprend tous les éléments techniques, réglementaires et financiers pour la mise en place d'une tranchée drainante dans les alluvions du Gardon et la reprise du puits d'alimentation en eau potable.

Avec tous les retards dus au Covid-19 il n'est plus possible de réaliser ces travaux pendant l'été 2020. Le marché sera lancé à l'automne 2020 pour une réalisation en juillet-août 2021.

Accord unanime du conseil

2. FIN DU PRÊT À USAGE (BAIL COMMODAT)

Ce prêt concerne l'olivieraie communale de Peyrolles que l'agriculteur exploitant n'a plus entretenu depuis plusieurs années. Il convient de mettre fin à ce bail d'un commun accord avec l'agriculteur dans les meilleurs délais.

Accord unanime du conseil

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Des travaux ont été prévus en 2020 sur la voirie communale, en particulier :

- bicouche route de Valescure (VCo01) : 1 120 € HT ;
- enrochement et terrassement route de Valescure au pont du Cartaou : 3 610 € HT ;
- bicouche route du Serre (VCo03) au lieu-dit Le Serretout : 3 050 € HT ;
- enrochement route du Pradas (VCo05) : 3 340 € HT ;
- remblais route du Pradas (VCo05) : 420 € HT ;
- bicouche et emplois partiels route du Rieu (VCo06) : 8 550 € HT

soit un total estimatif de 20 090 € HT sur lequel la commune sollicite une subvention de 80 % soit 16 072 € du département.

Accord unanime du conseil

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE L'ARBOUS

Pour la remise en état de ce logement, les travaux consistent en :

- remise au normes de l'électricité ;
- installation d'une cabine de douche, d'un lavabo et remplacement de la robinetterie ;
- pose d'un parquet flottant dans la pièce de vie ;
- reprise du chevêtre de la cheminée donnant dans la pièce de vie ;
- reprise du crépi jusqu'au plafond de la pièce de vie ;
- isolation des plafonds ;
- reprise du carrelage ;
- création de deux fenêtres de toit ou puits de lumière
- peinture de l'ensemble de l'appartement et des huisseries (intérieur et extérieur)
- fabrication et pose de deux portillons accès jardin et d'une main courante ;
- diagnostic énergétique avant et après travaux
- relevés et plans par un architecte.

Ces travaux sont estimés à 39 952 € HT plus honoraires de l'architecte 3 280 € HT

Les demandes de subvention sont présentées dans le tableau de financement ci-dessous :

État, DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	50 %	21 576 €
Département (contrat territorial)	20 %	8 630 €
Région	10 %	4 315 €
Commune	20 %	8 630 €
Total	100 %	43 152 €

Accord unanime du conseil avec réserves sur l'opportunité des fenêtres de toit

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ADRESSAGE

Il y a lieu de prévoir la fourniture de plaques de routes et de numéros suite à l'adressage mis en place sur la commune pour un montant estimatif de 1 886 € HT et la pose des poteaux et plaques pour un montant de 1 038 € HT

La demande de subvention est présentée dans le tableau de financement ci-dessous :

État, DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	60 %	1 754 €
Commune	40 %	1 170 €
Total	100 %	2 924 €

Accord unanime du conseil

6. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 a prévu la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ce cadre, le conseil décide l'attribution d'une prime exceptionnelle de :

400 € à la secrétaire ;

100 € à l'agent technique.

Accord unanime des cinq membres présents, M. Bordarier s'étant retiré.

Questions diverses :

- **Interdiction de la baignade**

Le préfet du Gard a adressé un courrier à tous les maires du département leur demandant de prendre un arrêté pour « l'interdiction générale de la baignade naturelle hors des sites de baignade dûment contrôlés ». En effet ces sites peuvent être contaminés par des rejets d'eaux usées et en particulier le Covid-19. Le maire va se renseigner sur la possibilité et le coût du contrôle de la qualité des eaux du Gardon au niveau de Peyrolles pour pouvoir prendre cet arrêté si nécessaire ;

- **Ligne de car n° 109 Saint-André-de-Valborgne – Saint-Jean-du-Gard**

Il est rappelé que cette ligne dessert deux arrêts à Peyrolles (L'Arbous et La Valmy) et offre des correspondances avec les cars en provenance ou à destination de Nîmes à 13h (ligne 112).

Toutes les infos :

https://www.edgard-transport.fr/horaires_ligne/index.asp?rub_code=6&lign_id=336

La séance est levée à 19h30

Prochain conseil : vendredi 3 juillet à 17h30